



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/RW-IM-WAFR/1/2  
1<sup>er</sup> octobre 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS ET FRANÇAIS

ATELIER INFRARÉGIONAL POUR L'AFRIQUE DE  
L'OUEST SUBSAHARIENNE SUR L'ÉVALUATION  
ET LES MESURES INCITATIVES  
Ouagadougou, Burkina Faso, 14–17 mai 2013

### RAPPORT DE L'ATELIER INFRARÉGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST SUBSAHARIENNE SUR L'ÉVALUATION ET LES MESURES INCITATIVES

#### I. INTRODUCTION

1. Suite à la demande de la Conférence des Parties à ses dixième et onzième réunions, cet atelier s'inscrit dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités, ayant pour objet d'aider les pays de la sous-région à utiliser les approches, méthodes et résultats proposés par les études mondiales sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB). L'atelier avait pour but d'aider les pays de la sous-région à intégrer les valeurs de la diversité biologique aux politiques, programmes et processus de planification nationaux et locaux pertinents, et par le fait même faire avancer l'objectif d'intégration du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et à échanger des expériences pratiques sur les mesures d'incitation (décisions X/2, X/44 et XI/30). Il a été organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) par l'entremise de son bureau de coordination sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB), et le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, avec le soutien financier du gouvernement du Japon. L'atelier a été présenté au Burkina Faso.

2. L'atelier avait pour objectifs spécifiques de :

a) Offrir aux décideurs de la sous-région des arguments économiques pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que de l'information sur les outils de pointe, y compris les outils financiers, pour améliorer la qualité du processus décisionnel concernant la conservation et l'utilisation durable;

b) Offrir à ces décideurs une tribune pour échanger des points de vue et évaluer l'applicabilité, le besoin d'adaptation et les limites de ces arguments et outils dans leurs pays, afin de promouvoir une connaissance commune;

c) Favoriser les synergies et une coopération accrue entre les domaines et les secteurs des politiques pertinents en intégrant la diversité biologique et les services écosystémiques;

d) Appuyer la révision et la mise à jour de la stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) à la lumière du nouveau Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité

/...

biologique (décision X/2, paragraphe 3 c)), notamment en ce qui a trait aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Objectifs d'Aichi et aux autres objectifs pertinents.

3. Des représentants des ministères de l'Environnement, des Finances, de la Planification économique ou du Développement nommés par les gouvernements ont assisté à l'atelier. Des organisations nationales, régionales et internationales y étaient aussi représentées et ont apporté une contribution importante à l'atelier. La liste des participants à l'atelier est jointe à l'annexe I au présent rapport. L'atelier s'est déroulé en français et en anglais.

## II. OUVERTURE ET INTRODUCTION

4. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable du Burkina Faso, qui avait à ses côtés, Monsieur le représentant du secrétaire exécutif de la Convention et Madame la représentante de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Japon au Burkina Faso.

5. Le Président du Comité d'organisation, Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable a, dans une allocution introductive, souhaité la bienvenue aux participants et situé l'importance de l'atelier.

6. Son allocution a été suivie par celle du Représentant du Secrétaire Exécutif de la CDB qui a expliqué les attentes de son institution à travers l'organisation de l'atelier. Il a rappelé l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique par la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, en octobre 2010, et souligné que le nouveau Plan stratégique met particulièrement l'accent la façon de traiter les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique aux secteurs économiques et à la société. Il a souligné l'importance des approches et des méthodologies pertinentes en tant qu'outils d'intégration et la récente contribution de l'initiative mondiale sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB) à faire connaître l'utilité de telles approches. Il a rappelé les demandes pertinentes de la Conférence des Parties d'aider les pays à utiliser les conclusions de ces études, notamment dans la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, afin de les faire correspondre, comme il convient, au nouveau Plan stratégique pour la diversité biologique. À cet égard, il a indiqué que l'atelier : (i) fournirait un aperçu général des conclusions et des recommandations de l'initiative de l'EEB, (ii) présenterait des moyens d'intégrer l'EEB selon les besoins et les circonstances des pays de la sous-région et (iii) partagerait les expériences et les enseignements tirés de l'utilisation des outils fournis par l'Économie environnementale de manière générale, y compris la valorisation et les mesures d'incitation, avec les participants.

7. Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a dans son discours d'ouverture réitéré toute la gratitude du gouvernement du Burkina Faso de voir se tenir à Ouagadougou cet atelier. Il a ensuite fait un aperçu des expériences du Burkina Faso en matière d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques et exposé les bénéfices incommensurables que peuvent engendrer une conservation et une gestion durable de la biodiversité. Il a justifié l'opportunité de la rencontre à travers des exemples et faits concrets et incité à des échanges fructueux avant de procéder à l'ouverture officielle de l'atelier.

8. Suite à la cérémonie officielle et au retrait des officiels, une session de présentations des participants a permis de comprendre que l'expertise réunie pour l'atelier est composée d'experts chevronnés des questions environnementales et économiques provenant de secteurs opérationnels nationaux à savoir, l'environnement, l'économie, les finances, la planification, les organisations non gouvernementales (ONG) et la recherche scientifique.

### **III. L'APPROCHE EEB À LA PERTE DE LA BIODIVERSITÉ ET DE SERVICES FOURNIS PAR LES ÉCOSYSTÈMES**

9. M. Nicolas Bertrand du Programme des Nations Unies pour l'Environnement a présenté sur « L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) ». La présentation a permis de comprendre la genèse, la méthodologie et les principaux résultats de l'étude EEB, ainsi que de retenir que l'approche TEEB fournit des informations sur les avantages et coûts pour créer un langage commun pour les décideurs politiques, souligner l'urgence d'agir et révéler les possibilités de collaboration.

10. La deuxième communication, présentée par M. Noël Thiombiano du Centre d'Études, de Documentation et de Recherches Économiques et Sociales (CEDRES) de l'Université de Ouagadougou, a porté sur la contribution des ressources naturelles à l'économie nationale au Burkina Faso. A travers cette étude, il a été démontré que, sous réserve que les correctifs prévus aboutissent effectivement à la suppression des dommages, leur mise en œuvre aboutirait à un gain de plus de 400 milliards de francs CFA soit environ 27 500 francs CFA/hab./an.

11. Ces présentations ont été suivies par des questions et des discussions qui ont permis de préciser les méthodes de calcul et de catégorisation des composantes de l'environnement, ainsi que la fiabilité des données dans le cadre des études de cas, comme celle présentée du Burkina Faso. Les débats ont généré des conclusions préliminaires ci-dessous :

a) Les approches d'Évaluation des écosystèmes du Millénaire et EEB sont complémentaires;

b) L'évaluation des services écosystémiques est un processus complexe qui n'aboutira pas à une fiabilité maximale des données mais qui reste nécessaire et utile à conduire au niveau des pays;

c) Il est nécessaire de s'engager dans ce processus et de l'améliorer au fur et à mesure pour améliorer d'avantage la fiabilité des résultats tout en réfléchissant à la mise en place d'un système d'information environnementale dans les pays pour disposer d'une forte base de données fiables.

### **IV. APPROCHES ET MÉTHODOLOGIES DE LA VALORISATION**

12. Plusieurs présentations portant sur les différents méthodes et résultats relatifs à la valorisation des services fournis par les écosystèmes et la biodiversité ont été donnés par M. Eric Mungatana de l'Université de Pretoria. A travers ces présentations, les participants ont eu l'occasion de comprendre le concept de la valeur économique et les méthodes d'évaluation à savoir celles basées sur le marché, celles basées sur le coût, celles basées sur les préférences révélées et celles basées sur les préférences déclarées. Pour chacune de ces méthodes, le communicateur a exposé et discuté de cas pratiques d'évaluation.

13. Une communication du M. Jacques Somda du bureau régional de l'UICN a abordé la valeur économique de la vallée du Sourou au Burkina Faso. En examinant les résultats de cette étude de cas ainsi que les méthodologies appliquées, les participants, pendant leurs débats, ont pris note que, bien que les valeurs monétaires estimées soient forcément imparfaites, elles ne sont pas nécessairement plus imparfaites que les valeurs monétaires traditionnelles des services économiques, estimées par des méthodes statistiques et économétriques bien établies, et sur lesquelles sont basées les politiques locales, nationales et globales.

14. Les débats qui ont suivi ces présentations ont aussi porté sur plusieurs aspects techniques importants, tels que : i) les mécanismes de prise en compte des taxes et redevances perçues; ii) l'évaluation des ressources partagées entre pays, iii) comment adresser le phénomène du « multi-usage »

d'une ressource, iv) le rôle des caractéristiques socioéconomiques (pour les méthodes basés sur les préférences) ; et v) la prise en compte des effets négatifs de l'évaluation d'une ressource (occurrence de maladies, modification des comportements, dégradation) dans le processus d'évaluation.

15. Plusieurs points de vue à retenir ont été donnés à l'issue des débats:

a) Considérer la valeur obtenue, quelle que soit la méthode ou l'approche utilisée, comme une « valeur minimale » en raison de l'impossibilité d'apprécier à sa juste valeur une ressource collectée librement dans la nature et commercialisée sur un marché ;

b) Reconsidérer sur la base des approches discutées les taxes et redevances fixées dans les différents textes au niveau national pour plus d'objectivité ;

c) Les méthodes et approches discutées peuvent être complémentaires et s'appliquent selon le cas de figure qui se présente lors d'évaluation d'une ressource ;

d) Les valeurs obtenues à l'issue d'une évaluation ne représentent qu'un flux lié à une période précise.

16. Une communication de M. Markus Lehmann, Secrétaire de la CDB, a porté sur l'application de l'approche par étapes de valorisation EEB. Les six (6) étapes de la dite approche ont été abordées en détail; il s'agit de :

1. Spécifier et convenir du problème;
2. Identifier services écosystémiques (les plus) pertinents à la prise de décision;
3. Définir les besoins en matière d'information et sélectionner les méthodes appropriées;
4. Évaluer les changements anticipés dans le flux des services écosystémiques;
5. Identifier et évaluer les options de politiques;
6. Évaluer les conséquences distributionnelles sur des options de politiques.

17. Suite à une courte séance de questions pour éclairer d'avantage l'approche présentée, l'atelier a abordé un exercice d'application pratique des différentes étapes. Les participants ont été divisés en cinq groupes de travail et ont tous travaillé sur des cas spécifiques qu'ils ont eux-mêmes définis.

18. Les thèmes développés par les différents groupes ont porté sur :

- a) La construction d'un barrage pour la culture du riz dans la vallée de Kandadji au Niger;
- b) L'utilisation d'une zone humide pour la production rizicole;
- c) La dégradation d'une forêt dans une réserve : le cas de la réserve faunique de Yankari au Nigeria;
- d) L'empiètement du front agricole sur les aires protégées;
- e) La politique de développement des populations riveraines en périphérie des aires protégées au Togo et au Burkina.

19. A la suite des présentations de groupe, il y a eu des questions d'éclaircissement et aussi des commentaires et suggestions qui ont permis de revenir sur la notion de service éco-systémique mais surtout de mieux comprendre l'approche EEB. Les résultats des travaux de groupe sont synthétisés à l'annexe II.

## V. COMPTABILISATION ENVIRONNEMENTALE ET DES ÉCOSYSTÈMES

20. M. Jean-Louis Weber, membre du comité scientifique de l'Agence européenne de l'environnement et professeur honoraire à l'Université de Nottingham, a fait une présentation sur les Comptes de capital d'investissement : principes et cadre de travail. Il a d'abord fait un rappel historique de la comptabilité environnementale avant d'énoncer les domaines à tenir en compte : la biomasse et le carbone, l'eau et les services des infrastructures vertes. Dans sa communication, il a mentionné qu'en ce qui concerne la comptabilité du capital écosystémique, la comptabilité du bio carbone des écosystèmes est en fait le pivot pour calculer la capacité des écosystèmes. Puis il a décliné l'approche valeur économique versus valeur écologique.

21. Il a aussi mis l'accent sur le fait que la non prise en compte des valeurs environnementales dans la comptabilité nationale impacte négativement les prises de décisions. Et c'est pourquoi depuis Rio 92<sup>1</sup>, les pays s'évertuent à mettre en place une comptabilité nationale qui prend en compte un PIB complet et objectif.

22. Il a ensuite présenté le Système de comptabilité environnementale et économique. Ce système donne le cadre conceptuel qui décrit les interactions entre l'économie et les environnements en termes d'offre et d'utilisation des ressources et les stocks correspondants et les changements dans les actifs environnementaux. Il présente en un seul format de tableaux de comptabilité qui intègrent les informations sur l'eau, les minéraux, l'énergie, le bois d'œuvre, les poissons, le sol, l'eau et les écosystèmes, la pollution et les déchets, la production, la consommation et l'accumulation.

23. A la suite de cette présentation, il y a eu des questions d'éclaircissement et aussi des commentaires et suggestions qui ont permis de revenir sur la méthode de calcul de la capacité du capital écosystémique.

24. M. Paul Bombiri, directeur de l'économie de l'environnement et des statistiques du ministère de l'environnement et du développement durable du Burkina Faso, a présenté l'expérience du projet pilote sur la comptabilité environnementale du Burkina Faso. L'objectif global du projet d'une durée de 2,5 ans et financé par le Programme des Nations Unies pour le développement et APEFE<sup>2</sup> était d'améliorer la mesure de la contribution des ressources naturelles et de l'environnement dans le développement socio-économique en vue de lutter contre la pauvreté. La communication a abordé les méthodes des comptes physiques des ressources naturelles puis la typologie des comptes des ressources naturelles : compte d'occupation des terres, compte des terres agricoles, compte des forêts et des milieux semi-naturels, compte de l'eau, compte des dépenses de protection de l'environnement.

25. Les résultats majeurs obtenus par ce projet ont permis de démontrer que :

a) La plupart des dépenses liées à la protection est le fait essentiellement des entreprises et du financement extérieur;

---

<sup>1</sup> Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992)

<sup>2</sup> L'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger

b) Les domaines de l'environnement les plus financés concernent la gestion des eaux usées et des autres déchets, la protection des sites, des paysages et de la biodiversité tandis que la protection de l'air, du climat, des sols et des eaux souterraines, ainsi que le bruit et les vibrations font l'objet de peu de financement.

26. En conclusion et dans les perspectives, des recommandations ont été faites aux niveaux technique et institutionnel et entre autres sur la nécessité d'entreprendre la réflexion sur la monétarisation des comptes physiques.

27. Les participants ont abordé des questions relatives au système national de production de statistique sur l'environnement et son intégration dans le système de comptabilité nationale. Des éclaircissements ont été apportés sur la connexion des différents types de comptes à savoir les comptes de stocks, de flux, d'utilisation, et économiques.

28. M. Adama Diallo du Centre National de Semences Forestières et M. Oumar Issa Sanon de l'Institut Géographique du Burkina Faso ont présenté sur les comptes d'occupation du territoire au Burkina Faso qui, financés par la Coopération danoise, ont été mis en place entre 2003 et 2005 sur une surface du territoire de 274000 km<sup>2</sup>, sous forme de la Base de données d'occupation des terres (BDOT) du Burkina Faso. Cette communication a révélé les possibilités et l'intérêt à élaborer de tels comptes dont le principal objectif est de fournir une information statistique simple, homogène et ayant une dimension spatiale de la couverture terrestre en terme de stock et de surface disponible pour chaque grand type de couverture terrestre, mais également de fournir une information quantitative et qualitative des changements survenus au fil du temps.

29. Avec l'utilisation de la méthode Land Ecosystem Account (LEAC), des résultats importants ont été obtenus sur un aperçu général des changements sur l'ensemble du territoire du Burkina Faso (Matrice des changements). Des analyses plus détaillées ont abordé : i) la thématique urbaine; ii) la création des plans d'eau; iii) l'extensification de l'espace agricole sur les différents types de formations forestières; iv) l'abandon de l'espace agricole et l'extension des friches et jachères; et v) l'analyse des espaces classés.

30. Suite aux discussions, il a été fortement recommandé de comparer les données des pays en termes de nomenclature mais surtout de lier la comptabilité à l'occupation des sols.

31. Dans une communication plus détaillée, M. Weber a ensuite présenté la démarche pour l'élaboration d'un certain nombre de comptes environnements se basant sur les comptes d'occupation du territoire : c'est le cas du compte du carbone, de celui de l'eau, et de celui des écosystèmes et de la biodiversité.

32. L'ensemble de ces présentations a montré que l'élaboration des comptes de l'environnement a été un processus progressif qui a exigé beaucoup d'informations statistiques dont la disponibilité et la qualité n'étaient pas toujours assurées au niveau des pays de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, ces insuffisances ne devraient pas constituer un frein au démarrage du processus d'élaboration de ces comptes. Les communicateurs ont également donné les lignes directrices d'élaboration des comptes de l'environnement et ont insisté sur la nécessité de leur élaboration et leur intégration dans la comptabilité nationale.

## **VI. TRAITER LES MESURES INCITATIVES NUISIBLES ET ENCOURAGER LES MESURES D'INCITATION POSITIVES**

33. M. Markus Lehmann (Secrétariat de la CDB) a présenté sur les mesures d'incitation nuisibles pour la diversité biologique. Il a attiré l'attention sur le 3<sup>e</sup> Objectif d'Aichi du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, dans lequel les pays s'engagent à éliminer, réduire progressivement ou réformer les mesures d'incitation nuisibles pour la biodiversité d'ici à 2020 et à encourager les mesures d'incitation positives pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, et en tenant compte des conditions socioéconomique des pays. Il a expliqué qu'en vertu de la Convention, les mesures d'incitation nuisibles sont vues comme émanant de politiques et de pratiques favorisant les comportements non durables nuisibles pour la diversité biologique, souvent en tant que conséquences imprévues (et non intentionnelles) de politiques ayant d'autres objectifs. Elles peuvent même découler de certaines politiques environnementales. Il a expliqué les différents types de mesures d'incitation nuisibles en présentant plusieurs études de cas, tout en précisant qu'une évaluation soignée des politiques était souvent nécessaire afin de recenser les mesures d'incitation nuisibles et ensuite de les éliminer, les réduire progressivement ou les réformer. Il a souligné les principaux enseignements tirés du travail analytique en cours pour l'élimination ou la réforme des mesures d'incitation nuisibles, dont les subventions. En conclusion, il a souligné que le choix des politiques pour l'élimination, la réduction progressive et/ou la réforme était fortement influencé par le contexte et qu'il constituait donc un important domaine pour de futurs travaux.

34. Au cours des débats animés qui ont suivi, les participants ont indiqué que certains programmes de subventions jouaient un rôle important dans les politiques nationales de développement et, par conséquent, ont manifesté beaucoup d'intérêt pour les enjeux sociaux associés à la réforme des subventions, tels que les conséquences néfastes possibles sur les pauvres associées au retrait ou à la réforme des subventions pour le carburant (par exemple les conséquences de telles réformes sur le coût du transport collectif ou du chauffage résidentiel). En ce qui concerne la « fenêtre de développement » qu'offre le 3<sup>e</sup> Objectif d'Aichi, les participants ont pris note du besoin d'assurer un équilibre prudent entre le développement et les objectifs environnementaux et politiques connexes, tout en soulignant que dans certains cas, l'élimination des mesures d'incitation nuisibles conformément au 3<sup>e</sup> Objectif pouvait produire des résultats gagnants à trois niveaux, c'est-à-dire une victoire pour les trois piliers du développement durable : économique, environnemental et social.

35. Mme Siv Oytese, du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a présenté les travaux du Mécanisme mondial sur les mesures d'incitation pour assurer une gestion durable du territoire, plus particulièrement le cadre de travail et la carte de pointage développés par le Mécanisme mondial et CATIE (Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza) sur les mécanismes fondés sur les mesures d'incitation et le marché. Elle a souligné que les mesures d'incitation positives étaient nécessaires afin d'assurer les investissements dans la gestion durable du territoire et que les décideurs et les parties prenantes compétentes devaient parfaire leurs connaissances et leur capacités techniques sur la valeur réelle du capital naturel et des services écosystémiques, et que la carte de pointage avait été développée en tant qu'outil pour aider les décideurs à choisir les mesures d'incitation convenables selon leur situation et leurs circonstances particulières et à les mettre en œuvre de manière efficace.

36. Après l'introduction pratique sur la carte de pointage et le questionnaire qui s'y rapporte, les participants ont été invités à répondre au questionnaire en tenant compte de la situation de leur pays et à produire une note globale en tant qu'exercice pratique.

37. Une visite sur le terrain a été organisée l'après-midi du troisième jour de l'atelier afin d'étudier un projet réel de création et de mise en valeur de mesures d'incitation positives pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. M. Clark Lundgren du Centre de développement de la production d'animaux sauvages (WPDC), un organisme à but non lucratif de Burkinabé créé en 2007 dans le but de gérer la faune en mettant l'accent sur la production et le développement de fermes, de centres d'élevage, de zones de chasse et de parcs d'animaux sauvages, a offert une visite guidée de la ferme de démonstration Wédbila, exploitée par le WPDC. Il a expliqué qu'une ferme de démonstration développe et fait la démonstration de la viabilité commerciale de l'élevage d'animaux sauvages. Elle offre un lieu de formation en gestion, surtout à l'intention des membres des communautés situées près des lieux où vivent des animaux sauvages. Elle dirige des programmes de recherche appliquée, de formation, de rayonnement et de reconstitution d'espèces disparues, dans le but de contribuer à l'accroissement de la valeur et de la conservation durable des animaux sauvages et des habitats.

## **VII. APPROCHES ÉCONOMIQUES COMME OUTILS POUR L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ : LA VOIE À SUIVRE**

38. M. Nicolas Bertrand, du PNUE, a présenté le programme actuel et les activités connexes visant à aider les pays à utiliser les résultats des études mondiales sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB, 3<sup>e</sup> étape). Faisant référence aux trois composants opérationnels de la 3<sup>e</sup> étape de l'initiative EEB, notamment : i) l'élaboration d'orientations supplémentaires et l'offre d'une formation, ii) la promotion du rayonnement et des communications et iii) la facilitation de la mise en œuvre de l'initiative EEB dans les pays, M. Bertrand a précisé que certains pays avaient déjà amorcé le processus de préparation d'études nationales EEB et que d'autres avaient manifesté de l'intérêt à cet égard. Il a aussi mentionné plusieurs projets en cours dans le secteur privé, y compris au sein des entreprises, dans certains domaines particuliers tels que les zones humides et les océans, ou s'inscrivant dans le cadre de projets intersectoriels. Il a expliqué que le bureau de l'EEB du PNUE pouvait offrir une orientation par l'entremise du réseau d'experts de l'EEB afin de renforcer les capacités des gouvernements nationaux, régionaux et locaux et d'appuyer la production d'évaluations économiques nationales. Le soutien sera accordé dans la mesure des sommes disponibles, afin de i) faciliter la conception et la mise en œuvre de projets d'EEB aux échelles nationale et locale, ii) lier les projets les uns aux autres et/ou aux différentes méthodes de financement, iii) appuyer de nouveaux projets par les gens d'affaire et iv) aider à traduire les rapports en politiques.

## **VIII. ÉVALUATION ET CLÔTURE DE L'ATELIER**

39. Les participants ont été invités à remplir un questionnaire d'évaluation de l'atelier. Un résumé des résultats est présenté à l'annexe III.

40. Au terme de l'atelier, les recommandations finales formulées par les participants s'articulent autour des points suivants :

a) la responsabilité des États de la sous-région quant à la prise en compte des valeurs de la biodiversité et des mesures incitatives notamment l'intégration des comptes environnementaux dans la comptabilité nationale ;

b) la nécessité d'un renforcement des capacités en matière d'évaluation de la biodiversité, de la comptabilité environnementale et des mesures incitatives ;

c) la nécessité de mettre un accent particulier sur la communication à tous les niveaux ;

d) l'urgente nécessité pour les pays de la sous-région de commencer le processus d'élaboration et d'intégration des comptes environnementaux dans la comptabilité nationale et l'évaluation de la biodiversité à partir des données disponibles, ce qui suppose au préalable la mise en place d'un processus participatif, inclusif, transparent et progressif qui permettra de perfectionner le système de collecte de l'information.

41. Après l'échange des courtoisies habituel, l'atelier a été clos officiellement à 17 h 45, le vendredi 17 mai 2013.

*Annexe I*

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**PARTIES À LA CDB**

**Bénin**

1. M. Adéloui Hugues Akpona  
Chef, Service Planification, Suivi - Evaluation, CHM  
/ APA  
Direction Générale des Forêts et des Ressources  
Naturelles  
Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de  
l'Urbanisme  
01 BP 3502  
Cotonou  
Benin  
Tel.: + 229 97 57 14 58  
E-Mail: [akpona@gmail.com](mailto:akpona@gmail.com), [hadak01avr@yahoo.fr](mailto:hadak01avr@yahoo.fr)  
Web: [www.mehubenin.net](http://www.mehubenin.net)

2. M. Isséré Casimir Ezin  
Chef  
Centre de Partenariat et d'Expertises pour le  
Développement durable (CEPEDD)  
Ministère de la Prospective, du Développement et de  
l'Évaluation de l'Action Publique  
Cotonou  
Benin  
E-Mail: [casimirissere@yahoo.fr](mailto:casimirissere@yahoo.fr)

**Burkina Faso**

3. M. Yves Bathiono  
Chargé d'Études  
Direction de la Faune et des Chasses  
Ministère de l'Environnement et du cadre de vie  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
Tel.: +226 72 19 55 94  
E-Mail: [boualani@yahoo.fr](mailto:boualani@yahoo.fr)

4. Mme Veronique Diallo  
Direction Générale des Ressources en eaux  
Ministère de l'Eau, des Aménagements hydrauliques  
et de l'Assainissement  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
E-Mail: [mmedialloveronique@yahoo.fr](mailto:mmedialloveronique@yahoo.fr),  
[veroniquedal@gmail.com](mailto:veroniquedal@gmail.com)

5. M. Salomon Dilena  
Ministère de l'Environnement et du cadre de vie  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
Tel.: +226 70 255 598  
E-Mail: [dilemasalomon@yahoo.fr](mailto:dilemasalomon@yahoo.fr)

6. M. Paul Mande  
Ministère de l'Économie et des Finances  
Burkina Faso  
Tel.: +226 70 14 13 63  
E-Mail: [mandepaul@yahoo.fr](mailto:mandepaul@yahoo.fr)

7. M. Somanegré Nana  
Chargé du programme Diversité Biologique  
Direction Générale de la Conservation de la Nature  
Burkina Faso  
Tel.: +226 50 313166 / +226 78 142650  
Fax: +226 50 31 64 91  
E-Mail: [nanasomanegre@yahoo.fr](mailto:nanasomanegre@yahoo.fr),  
[somanegre26nana@gmail.com](mailto:somanegre26nana@gmail.com)

8. M. Rasmane Ouedraogo  
Conseil National pour l'Environnement et le  
Développement Durable  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
Tel.: +226 70 95 95 44  
E-Mail: [rasowat@yahoo.fr](mailto:rasowat@yahoo.fr)

9. M. Valentin Tiendega  
Direction Générale des Forêts et de la Faune  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
Tel.: +234 70 23 07 40  
E-Mail: [tvalentinp@yahoo.fr](mailto:tvalentinp@yahoo.fr)

10. Beb-Zinda Gerald Wilfried Zongo  
Institut national de la statistique et de la démographie  
Burkina Faso  
Tel.: +226 75 75 33 99  
E-Mail: [wilfried.zongo@insd.bf](mailto:wilfried.zongo@insd.bf)

#### **Côte d'Ivoire**

11. M. Alain Serges Kouadio  
Director, Environmental and Natural Resources  
Economist  
Green Economy and Social Responsibility  
Ministry of the Environment and Sustainable  
Development  
Abidjan  
Côte d'Ivoire  
Tel.: +225 08 88 22 69/02 10 23 58  
E-Mail: [kouadioal@hotmail.com](mailto:kouadioal@hotmail.com)

12. M. Patrick Leon Pedia  
Coordonateur du projet NBSAP  
Direction de l'Environnement  
Ministere de l'Environnement, des Eaux et Forets  
20 B.P. 650  
Abidjan  
Cité administrative, tour D, 12ème étage, porte 17  
Côte d'Ivoire  
Tel.: + 225 20 21 1856  
Fax: +225 20 21 2191  
E-Mail: [ppedia@yahoo.fr](mailto:ppedia@yahoo.fr)

#### **Gambie**

13. Ms. Mariama Jeng Mboge  
Fiscal Officer  
Budget Directorate  
Ministry of Finance and Economics Affairs  
Gambia  
Tel.: +220 982 92 32  
E-Mail: [yamajeng2@hotmail.com](mailto:yamajeng2@hotmail.com)

14. Mr. Ousainou Touray  
Senior Wildlife Conservation Officer  
Department of Parks & Wildlife Management  
c/o Abuko Nature Reserve  
Banjul  
Gambia  
Tel.: +220/4376973/9817559  
E-Mail: [oustouray@gmail.com](mailto:oustouray@gmail.com),  
[otouray@dof.gov.gm](mailto:otouray@dof.gov.gm)

#### **Ghana**

15. Mr. Winfred Fletcher Abdulai Nelson  
Principal Planning Analyst  
National Development Planning Commission  
Accra  
Ghana  
Tel.: +233 21 773011/3  
E-Mail: [winfrednelson@yahoo.co.uk](mailto:winfrednelson@yahoo.co.uk)

16. Mr. Yaw Osei-Owusu  
Country Director, Conservation Alliance  
National Biodiversity Committee  
Accra  
Ghana  
Tel.: +233 302 966 999  
E-Mail: [yosei-owusu@conservealliance.org](mailto:yosei-owusu@conservealliance.org)

#### **Guinée**

17. M. Thierno Mamadou Bah  
Chef  
Section Etude et inventaire, Office Guineen de la  
Diversite Biologique et des Aires Protegees  
(OGUIDAP)  
Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts  
B.P. 3118  
Conakry  
Guinea  
Tel.: +22 467 713 425  
E-Mail: [bahtmamadou@yahoo.fr](mailto:bahtmamadou@yahoo.fr),  
[thiernomdoubah@yahoo.fr](mailto:thiernomdoubah@yahoo.fr)

18. M. M'Bemba Samba Diakite  
Chef  
Mines/Environnement  
Direction Nationale des Investissements Publics  
Conakry  
Guinea  
Tel.: +224 62411314  
E-Mail: [sambadiakite299@yahoo.fr](mailto:sambadiakite299@yahoo.fr)

#### **Guinée-Bissau**

19. M. Cheikh Amadu Bamba Cote  
Conseiller pour le Développement Régional  
Minister of Economy and Regional Integration  
Bissau  
Guinea-Bissau  
E-Mail: [bambakote@hotmail.com](mailto:bambakote@hotmail.com)

**Liberia**

20. Mr. J. Adams Manobah  
Assistant Manager of Planning & Policy  
Department of Administration  
Environmental Protection Agency  
4th Tubman Blvd., Sinkor  
PO Box 4024  
Monrovia 10 1000  
Liberia  
Tel.: +23 166 23817  
E-Mail: [jtikoto@netzero.com](mailto:jtikoto@netzero.com)

**Mali**

21. M. Boureima Camara  
Ingénieur des Eaux et Forêts  
Direction Nationale des Eaux et Forêts  
Ministère de l'environnement et de l'assainissement  
BP:275  
Bamako  
Mali  
Tel.: +223 20 23 36 95, +223 20 23 36 97  
Fax: +223 20 23 36 96  
E-Mail: [bouricamara@gmail.com](mailto:bouricamara@gmail.com)

22. Mme Lala Camara Diarra  
Chef  
Division planification régionale et locale  
Ministère de l'Économie, des Finances et Budget  
Bamako  
Mali  
Tel.: +293 66 72 28 47 / 76 33 18 72  
E-Mail: [camaralmc@yahoo.fr](mailto:camaralmc@yahoo.fr)

**Mauritanie**

23. Mr. Maloum Dine Maouloud  
Directeur Adjoint de la Programmation, de la  
Coordination et de l'information Environnementale  
Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé  
de l'Environnement et du Développement Durable  
B.P. 170  
Nouakchott  
Mauritania  
Tel.: +222 464 41817  
E-Mail: [maloumdine@yahoo.fr](mailto:maloumdine@yahoo.fr)

24. Mr. Ely Oudeika  
Directeur Adjoint  
Direction des Politiques et Stratégies du  
Développement  
Ministry of Economical Affairs and Development  
B.P. 238  
Nouakchott  
Mauritania  
E-Mail: [oudeika@economie.gov.mr](mailto:oudeika@economie.gov.mr),  
[oudeika\\_ely@yahoo.fr](mailto:oudeika_ely@yahoo.fr)

**Niger**

25. M. Dan Bakoye Chaibou  
Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et  
de la Développement Communautaire  
Haut-Commissariat au Développement  
Niamey  
Niger  
Tel.: +227 969 97 655  
E-Mail: [danbakoye@yahoo.fr](mailto:danbakoye@yahoo.fr)

26. Mr. Maazou Kamaye  
Secrétaire exécutif  
Conseil National de l'Environnement pour un  
Développement Durable (CNEDD)  
B.P. 10193  
Niamey  
Niger  
Tel.: +227 20722559, +227 96967470  
Fax:  
E-Mail: [kamayemaazou@yahoo.fr](mailto:kamayemaazou@yahoo.fr),  
[kmaazou@gmail.com](mailto:kmaazou@gmail.com)

**Nigeria**

27. Mr. Victor Daniel Mallo  
Assistant Chief Planning Officer  
National Planning Commission  
Abuja  
Nigeria  
Tel.: + 2348036213113  
E-Mail: [vdmallo@yahoo.com](mailto:vdmallo@yahoo.com)

28. Dr. John Onyekuru  
Deputy Director Conservation/CBD Desk Officer,  
Deputy Director (Forestry)  
Federal Department of Forestry  
Federal Ministry of Environment  
9th Floor - Federal Secretariat  
Shehu Shagari Way - Garki  
Abuja  
Nigeria  
Tel.: +2348030882261  
E-Mail: [johnonyekuru@yahoo.com](mailto:johnonyekuru@yahoo.com)

**Sénégal**

29. M. Baidy Ba  
Directeur de la Planification et de la Veille  
Environnementale  
Ministère de l'Environnement et du Développement  
Durable  
Dakar  
Senegal  
E-Mail: [baidy\\_ba@hotmail.com](mailto:baidy_ba@hotmail.com)

30. M. Soulye Ndiaye  
Directeur des Parcs Nationaux  
Ministère de l'Environnement et du Développement  
Durable  
Dakar  
Senegal  
E-Mail: [ndiayesouleye@yahoo.fr](mailto:ndiayesouleye@yahoo.fr)

**Togo**

31. Mr. Piwelon Bakai  
Directeur régional  
Ministère de l'Environnement et des Ressources  
Forestières  
B.P. 4825  
Lomé  
Togo  
Tel.: +228 2330 01 90/90 19 08 09  
E-Mail: [bakaip@yahoo.fr](mailto:bakaip@yahoo.fr)

32. Ms. Ayawa Meduwodzi Guidi  
Chargée d'études  
Direction Générale de l'Aménagement du Territoire  
Ministère auprès du Président de la République,  
chargé de la Planification, du Développement et de  
l'Aménagement du Territoire  
B.P. : 1667  
Lomé  
Togo  
E-Mail: [guidivic03@yahoo.fr](mailto:guidivic03@yahoo.fr)

**NATIONS UNIES ET AGENCES SPÉCIALISÉES**

**Convention des Nations Unies sur la lutte contre la  
désertification**

33. Ms. Siv Oystese  
Coordinator, Economic Instruments and Innovative  
Finance  
The Global Mechanism  
United Nations Convention to Combat Desertification  
Rome  
Italy  
Tel.: +39 06 5459 2782  
E-Mail: [s.oystese@global-mechanism.org](mailto:s.oystese@global-mechanism.org)

**Programme des Nations Unies pour  
l'environnement**

34. Mr. Nicolas Bertrand  
United Nations Environment Programme (UNEP)  
15, Chemin des Anémones  
Châtelaine, Geneva, 10 CH-1219  
Switzerland  
Email: [nicolas.bertrand@unep.org](mailto:nicolas.bertrand@unep.org)

**ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES ET INTERGOUVERNEMENTALES**

**Conseil national pour l'environnement et le  
développement durable**

35. Mr. N. Alain Combassere  
Conseil national pour l'environnement et le  
développement durable  
Burkina Faso  
Tel.: +226 70 00 24 10  
E-Mail: [mom.alan@yahoo.fr](mailto:mom.alan@yahoo.fr)

36. Viviane Guiguemde  
Conseil national pour l'environnement et le  
développement durable  
Burkina Faso  
Tel.: +226 61 41 72 05  
E-Mail: [guesy2003@yahoo.fr](mailto:guesy2003@yahoo.fr)

37. Mr. Robert Louari  
Conseil national pour l'environnement et le  
développement durable  
Burkina Faso  
Tel.: +216 70 06 8178

E-Mail: [mloari@yahoo.fr](mailto:mloari@yahoo.fr)

38. Yanda S. W. Ludovic  
Conseil national pour l'environnement et le  
développement durable  
Burkina Faso  
Tel.: +226 71 91 32 10  
E-Mail: [ludov.cyanda@yahoo.fr](mailto:ludov.cyanda@yahoo.fr)

39. Mr. Jean Bosco So  
Conseil national pour l'environnement et le  
développement durable  
Burkina Faso  
Tel.: +226 70 29 45 16  
E-Mail: [jeanboscoso@hotmail.com](mailto:jeanboscoso@hotmail.com)

**Institut Géographique du Burkina Faso**

40. Mr. Oumar Issa Sanon  
Institut Géographique du Burkina Faso  
Burkina Faso  
Tel.: +226 70 26 47 95  
E-Mail: [oi.sanon@yahoo.fr](mailto:oi.sanon@yahoo.fr)

**IUCN - The World Conservation Union (Burkina Faso)**

41. Mr. Jacques Somda  
IUCN - The World Conservation Union (Burkina Faso)  
BRAO (West Africa), 01 B.P. 1618  
Ouagadougou 01  
Burkina Faso  
Tel.: +226 71 29 68 96  
E-Mail: [jacques.somda@iucn.org](mailto:jacques.somda@iucn.org)

**Agence européenne de l'environnement**

42. Mr. Jean-Louis Weber  
Member of the Scientific Committee  
European Environment Agency  
Frankrigshusene 9  
Copenhagen DK2300  
Denmark  
Tel.: +45-3336-7245  
Fax: +45-3336-7293  
E-Mail: [jlweber45@gmail.com](mailto:jlweber45@gmail.com), [jean-louis.weber@eea.europa.eu](mailto:jean-louis.weber@eea.europa.eu)

**ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

**Centre pour le Développement de la Production Faunique**

43. M. Clark Lungren  
Centre pour le Développement de la Production Faunique  
Tel.: +226 78 83 65 77  
E-Mail: [cdpfwedbila@yahoo.com](mailto:cdpfwedbila@yahoo.com)

**ÉDUCATION/UNIVERSITÉ**

**Centre d'Études, de Documentation et de Recherche économiques et sociales**

44. Noel Thiombiano  
Centre d'Études, de Documentation et de Recherche économiques et sociales  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
Tel.: +226 70 27 33 20  
E-Mail: [thiombianoel@yahoo.fr](mailto:thiombianoel@yahoo.fr)

**University of Pretoria**

45. Mr. Eric Mungatana  
Senior Lecturer  
Center for Environmental Economics and Policy in Africa (CEEPA)  
University of Pretoria  
Lynnwood Road  
Pretoria  
South Africa  
Tel.: +27 12 40 32 53  
E-Mail: [eric.mungatana@up.ac.za](mailto:eric.mungatana@up.ac.za)  
Web: [www.up.ac.za](http://www.up.ac.za)

**SECRETARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

46. Mr. Markus Lehmann  
Economist  
Secretariat of the Convention on Biological Diversity  
413, Saint-Jacques Street W., Suite 800  
Montreal, Canada H2Y 1N9  
Tel.: +1(514) 287 8711  
Fax: +1(514) 288 6588  
E-Mail: [markus.lehmann@cbd.int](mailto:markus.lehmann@cbd.int)

*Annexe II*

**SOMMAIRE DES TRAVAUX DE GROUPE SUR LA MÉTHODE PAR ÉTAPES DE L'EEB**

**Groupe 1**

1. *Discuter et convenir d'un problème spécifique de prise de décision pertinent dans vos pays*

Développement de la riziculture sur le site kandadji au Niger

2. *Identifier et convenir des scénarios (typiques) possibles*

Scénario A : Pas de barrage

- Agriculture extensive
- Pêche
- Pâturage
- Écotourisme

Scénario B : construction du barrage

- Agriculture intensive
- Développement de la pêche
- Diminution du pâturage
- Écotourisme
- Production Énergie
- Revenus additionnels liés à l'écotourisme

3. *Développer les scénarios en termes semi-quantitatifs*

Scénario A : Pas de barrage

- |                         |    |
|-------------------------|----|
| - Agriculture extensive | ++ |
| - Pêche                 | ++ |
| - Pâturage              | ++ |
| - Écotourisme           | ++ |

Scénario B : construction du barrage

- |                                |       |
|--------------------------------|-------|
| - Agriculture intensive        | +++++ |
| - Pêche                        | +++   |
| - Pâturage                     | +     |
| - Revenus liés à l'écotourisme | +++   |
| - Production d'énergie         | ++    |

4. *Quels outils d'évaluation appliqueriez-vous?*

- |                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| Agriculture intensive        | Valeur d'échange |
| Pêche                        | Valeur d'échange |
| Pâturage                     | Valeur d'échange |
| Revenus liés à l'écotourisme | Valeur d'usage   |
| Production énergie           | Valeur d'échange |

5. *(Selon vous, quels indicateurs supplémentaires sont les plus utiles et réalisables dans le contexte de votre cas ?)*

- La perte de la biodiversité forestière et faunique
- Déplacement des populations
- Création d'emplois

## **Groupe 2**

1. *Problème identifié*

Politique de développement des populations riveraines en périphérie des aires protégées au Togo et au Burkina Faso

2. *Identification des scénarios*

- a) Option 1 : Garder le statut quo (la population garde l'occupation actuelle et garde ses habitudes, interfère sur l'aire protégée et le programme de développement les soutient)
- b) Option 2 : Déclasser l'aire protégée et faire le développement local
- c) Option 3 : Valorisation de l'aire protégée au profit du développement locale

3. *Identification des services éco systémiques connexes*

- ✓ Régulation du climat (température, séquestration du carbone, eau, purification de l'air)
- ✓ Produits ligneux : bois de chauffe, charbon, bois d'utilité
- ✓ Produits forestiers non ligneux (fauche de paille, chaume, foin, miel, plantes médicinales, fruits, feuilles, racines, etc.)
- ✓ Chasse : récréation, viandes et sous-produits
- ✓ Pêche : récréation, tradition, produits de pêche
- ✓ Élevage
- ✓ Agriculture
- ✓ Emplois (pisteur, main d'œuvre locale pour l'aménagement)
- ✓ Tourisme

## 4. Développement des scénarios

Services écosystémiques	Scenario 1 : Garder le statut quo	Scenario 2: Déclassement	Scenario 3 : Valorisation locale de l'aire protégée
Régulation du climat (température, séquestration du carbone, eau, purification de l'air)	2	0	4
Produits ligneux : bois de chauffe, charbon, bois d'utilité	2	1	4
Produits forestiers non ligneux (fauche de paille, chaume, foin, miel, plantes médicinales, fruits, feuilles, racines, etc.)	1	0	4
Chasse : récréation, viandes et sous-produits	1	0	4
Pêche : récréation, tradition, produits de pêche	1	0	3
Élevage	1	4	1
Agriculture	1	4	0
Emplois (pisteur, main d'œuvre locale pour l'aménagement)	0	4	3
Tourisme	1	0	4
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>27</b>

Ordre d'importance 0 à 4

0 = nul

1 = minime, négligeable

2 = faible

3 = moyen

4 = élevé, optimum

En conclusion, le scénario à retenir est le scénario 3

### Groupe 3

Dégradation de la forêt dans une réserve : Réserve faunique de Yankari, Nigeria.

La gestion du parc était assurée par le gouvernement fédéral avant d'être transférée au gouvernement de l'État en réponse à des pressions. La mauvaise qualité de la gestion assurée par l'État a entraîné un appauvrissement important de la diversité biologique. Enjeu : Le gouvernement de l'État veut que le gouvernement fédéral reprenne la gestion du parc.

#### Types de scénarios

Gestion de la réserve assurée par le gouvernement de l'État

Gestion assurée par le gouvernement fédéral

Partenariat public-privé

Services /Options	Revenu supplémentaire, exploitation	Revenu du tourisme (y compris éducation et recherche)	Séquestration du carbone	Soutien de la subsistance locale	Populations d'animaux sauvages	PFNL, p. ex., champignons et miel
Maintien du statu quo	+++	0	+	+	+	+
Gestion fédérale	0	++	+++	++	++	+
Partenariat public-privé	+	+++	++	+++	+++	++

Le PPP est l'option de choix car elle est a obtenu la plus haute note.

#### Groupe 4 (Bénin, Burkina Faso, Guinée)

##### *Problème spécifique de prise de décisions*

##### *L'Histoire*

L'une de priorités des gouvernements est la production agricole. Cette production ne se fait pas sans impact négatif sur les aires protégées qui regorgent encore les meilleures terres fertiles. On assiste alors à une avancée du front agricole dans les aires protégées du fait du manque de terre, de la baisse de la fertilité des sols.

##### *Objectif*

L'étude vise à informer les décideurs politiques sur la meilleure façon de mettre en œuvre cette priorité de production agricole en limitant l'impact sur les aires protégées.

##### *Scénarios*

##### *Les options Possibles*

Variante nulle: *On laisse les choses se dérouler sans intervenir*

Intensification agricole/Amélioration de la Productivité

Développement des Activités alternatives / Reconversion

##### *Les Services écosystémiques importants*

Séquestration du carbone

Satisfaction des besoins des populations en produits forestiers non-ligneux et autres

Amélioration de la production due aux facteurs naturels (microclimat, pollinisation, etc.)

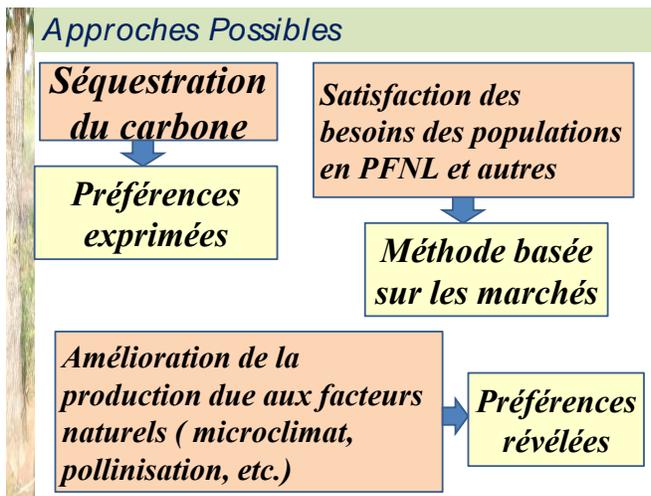
*Scénarios en termes semi-quantitatifs*

*Base de Notation*

- 0 = Perte Totale de la valeur du service écosystémique
- 1 = Perte partielle de la valeur du service écosystémique
- 2 = Maintien de la valeur du service écosystémique
- 3 = Amélioration de la valeur du service écosystémique

Services écosystémiques Scenarios	Séquestration du carbone	Satisfaction des besoins en PFNL et autres des populations	Amélioration de la production agricole due aux facteurs naturels (microclimat, pollinisation, etc.)
Variante nulle	0	1	1
Intensification agricole et amélioration de la productivité hors de l'AP	2	3	2
Développement d'activités de remplacement / Reconversion	3	3	2

*Outils d'évaluation*



*Annexe III*

**ÉVALUATION DE L'ATELIER**

- 28 questionnaires d'évaluation de l'atelier ont été remplis.
- 26 des 28 répondants ont indiqué que l'atelier avait répondu à leurs attentes. Un participant s'attendait à plus d'orientation sur l'évaluation. Un participant a indiqué que l'atelier n'était pas assez interactif/trop de longues présentations.
- 25 participants ont indiqué qu'ils possédaient un niveau de connaissance de moyen à élevé dans le domaine de l'économie des écosystèmes et de la diversité biologique avant l'atelier, tandis que 3 ont indiqué que leur niveau de connaissances était faible.
- Les éléments les plus utiles de l'atelier ont été : la présentation sur l'EEB et la coopération de l'EEB avec les autres partenaires, les approches et les méthodes d'évaluation, y compris l'évaluation des écosystèmes, la comptabilité environnementale et des écosystèmes, l'expérience et les études de cas du Burkina Faso.
- Les éléments les moins utiles de l'atelier ont été la comptabilité environnementale et des écosystèmes (trop technique; intéressant, mais trop peu de temps pour bien comprendre).
- Le sondage révèle que les participants ont mieux compris des étapes/procédés/outils nécessaires pour mener/commander une étude EEB, grâce à l'échange d'expériences régionales et nationales, et possédaient maintenant une meilleure compréhension de l'importance de saisir la valeur de la diversité biologique et des services écosystémiques afin de prendre de meilleures décisions. Ils ont aussi manifesté leur reconnaissance pour l'utilisation de l'EEB dans leurs révisions des SPANB.
- Les participants souhaitent recevoir une formation plus poussée sur : les mesures d'incitation, la comptabilité environnementale et des écosystèmes, le financement, la mise en œuvre de l'EEB dans les pays/le guide de l'EEB, la façon d'entreprendre l'EEB à l'échelle nationale, l'EEB et les aires protégées; l'EEB dans le contexte de la révision des SPANB et les méthodes d'évaluation non économiques.
- Suggestions pour améliorer l'atelier :
  - Simplifier les sujets et ajouter des séances interactives, des exercices et du travail d'équipe
  - Raccourcir les présentations
  - Un plus grand nombre d'études de cas (régionales)
  - L'atelier pourrait durer un jour de plus
- L'atelier a reçu une bonne note générale. Plusieurs participants ont indiqué que des améliorations pourraient être apportées à la représentation des sexes et régionale. Certains participants ont indiqué que l'atelier pourrait être plus long.

-----